



Rencontre entre Droit au Vélo Dunkerque et Patrice Vergriete, candidat à l'élection municipale à Dunkerque.

27 février 2014

Étaient présent : M. Jean-Pierre Castier (ADAV), M. Sébastien Triquet (ADAV), M. Julien Vitse (ADAV), M. Patrice Vergriete et sa co-listière Annette Disselkamp.

La rencontre s'est déroulée sereinement, et le document de propositions de Droit au vélo a servi de base aux dialogues.

Comme il n'est pas aisé de retranscrire un dialogue, nous avons synthétisé les idées et propositions de M. Vergriete concernant le vélo, les modes doux et l'aménagement urbain en général, en conservant l'ordre du dialogue.

En préambule, M. Vergriete a tenu à remercier Droit au vélo de l'avoir interpellé sur ces questions.

Il fait le constat d'une ville où la part modale de la voiture est élevée, et celles du vélo et des transports en commun (TC) (resp. 2% et 5% selon les derniers comptages) sont faibles.

Il souhaite donc faire évoluer la culture du déplacement, faire diminuer la part de la voiture, doubler la part du bus et augmenter celle du vélo (augmentation non chiffrée).

Plus spécifiquement, pour développer le cyclisme utilitaire et urbain, M. Vergriete annonce que pour lui cela passe par 3 leviers :

- 1 - la promotion, la communication et l'éducation (dans les entreprises, collèges, lycées et pour le grand public)
- 2 - la concertation avec les associations et les usagers. Il parle de co-production
- 3- l'urbanisme (la façon dont la ville est aménagée). Il souhaite aménager la ville en y introduire des "parcours cyclables" en commençant par les scolaires. Il souhaite une circulation apaisée en dehors des axes structurant (donc dans les quartiers et îlots de vie), avec comme ordre de priorité le piéton, le vélo, les TC, les autres motorisés.

Plus généralement, il indique préférer la mixité des modes, en citant l'exemple de piste cyclable et trottoirs piétons séparés, qu'il préférerait réunis.

Concernant la sécurité, ou le sentiment de sécurité, un des points cruciaux soulevé par Droit au Vélo, M. Vergriete indique rencontrer des familles qui ne veulent pas que leurs enfants se déplacent à vélo (à tort ou à raison). Il veut travailler sur ce sentiment de sécurité et évoque de nouveaux les "axes dédiés" (parcours cyclables) ainsi que la sécurisation des lieux de stationnements. Il souhaite une communication régulière concernant les déplacements scolaires. Il ajoute enfin que pour lui la place de la voiture aux abords des établissements

scolaires n'est pas assez cadrée.

Concernant le stationnement (des voitures), M. Vergriete se dit choqué par le nombre important de voitures garées sur les trottoirs. Il pense qu'il y a deux responsables :

- la commune qui ne verbalise pas assez
- la politique de stationnement qui n'est pas claire.

Il est partisan de ne pas frapper durement le "bien garé" mais beaucoup plus les stationnements gênants.

Concernant le stationnement des vélos, M. Vergriete est favorable à une politique d'implantation "à la demande" (tout en respectant bien sûr les normes en vigueur, concernant par exemple l'accessibilité). Il est également d'accord sur le fait qu'un parking à vélo de grande capacité à la gare est indispensable pour favoriser la multi-modalité et souhaite faire son possible pour accélérer sa mise en place.

Concernant la méthode à appliquer lors de ré-aménagements de voirie, il souhaite mener les concertations en amont afin d'impliquer les habitants (il précise que c'est ce qui a été fait place du palais de Justice ou les habitants ont "co-écrit" le cahier des charges, qui a été de fait mieux accepté). Pour lui cette méthode permet par exemple que le vélo ne soit pas perçu comme "gênant" lorsqu'il "prend la place" de la voiture sur de nouveaux aménagements.

Hors nouveaux aménagements, il souhaite aussi impliquer les habitants des îlots de vie pour mettre en place des "contrats" entre les habitants et la ville. Il voudrait éventuellement y faire participer les associations (comme l'ADAV) pour apporter une expertise.

Sur le volet répression / contrôles, M. Vergriete souhaite réguler la vitesse par les aménagements (couleurs, marquages, chicanes, potelets, ...) plutôt que par la répression "directe", même si celle-ci reste nécessaire.

A court terme, il pense que les ralentisseurs peuvent être une bonne solution. En effet, l'aménagement ou le ré-aménagement pour réguler la vitesse ne pourra se faire qu'à moyen terme

Concernant l'égalité de traitement pour toutes les communes de la CUD, il indique qu'il fera l'effort d'avoir une politique cohérente avec les différents maires.

Pour finir, s'il est élu, il souhaite rencontrer l'ADAV (entre autres) de façon formelle (lors des contrats de rue par exemple), mais aussi de façon informelle pour des échanges sur la vision du vélo à Dunkerque. Il se dit intéressé par la confrontation de point de vue sur l'aménagement de la ville.